

Flash info 01/2019

Voici les informations essentielles issues du workshop du comité central et de la séance du comité central du 15 février 2019

Workshop comité central 15 février 2019

Lors de ce workshop, le comité central s'est penché sur les partenariats sociaux, en particulier la manière de procéder dans le domaine des Parifonds, ainsi que sur la question des cotisations uniformes des membres et de l'encaissement central. Les résultats seront présentés aux conférences régionales, respectivement à l'assemblée des délégués 2019.

Conventions

Remboursements Parifonds construction 2018

Comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, les partenaires sociaux de Parifonds Construction ne sont pas unanimes quant au traitement des remboursements pour les membres de Cadres de la Construction Suisse assujettis à la CN. Comme déjà informé, la question de savoir si, en 2019, toutes les cotisations seront remboursées ou non n'est toujours pas tranchée. Il a été décidé au sein du comité central de Parifonds de faire rédiger un nouveau rapport d'expertise externe au début 2019. Le résultat doit être accepté comme une décision contraignante par tous les partenaires sociaux impliqués dans le Parifonds. À l'heure actuelle, la date de remise de ce rapport n'est pas claire. Nous espérons que ce sera dans le courant du premier semestre 2019.

Dans un premier temps, nous ne revendiquerons donc que les formulaires de remboursement des membres de Parifonds Construction dont la subordination relève clairement de la Convention des cadres de la construction (contremaîtres et chefs d'atelier).

Nous conserverons jusqu'à ce que le résultat de l'expertise soit disponible tous les autres formulaires pour lesquels il n'est pas possible d'attribuer clairement, via la fonction et/ou le salaire, s'il s'agit d'un membre de la Convention des cadres de la construction.

Nous recommandons aux sections d'attendre encore avant d'envoyer les factures de cotisation pour l'année 2019 aux membres concernés par cette incertitude. Nous vous tiendrons au courant et vous informerons dès que nous en saurons davantage.

Négociations Convention des cadres de la construction

La délégation de négociation du côté des travailleurs (Unia, Syna, Cadres de la construction suisse) a formulé les requêtes suivantes pour les contremaîtres :

- Une augmentation de salaire de 100 francs en 2019 et également de 100 francs en 2020 (une augmentation de 80 francs en 2019 et en 2020 a été convenue dans la CN)
- Une augmentation des salaires minimums de CHF 200 en 2019 et également en 2020. Les salaires minimums des contremaîtres n'ont pas été augmentés depuis 2013 et sont maintenant inférieurs de plus de CHF 1'000 au salaire moyen. En outre, le salaire minimum actuel des contremaîtres est même encore plus bas que le salaire moyen d'un chef d'équipe.
- Une augmentation, respectivement un ajustement à la CN, de l'indemnité pour le repas de midi de 14 à 16 francs.
- Un devoir d'écoute en cas de licenciement de salariés âgés (analogue à la CN)

- Le droit de la commission paritaire d'informer les travailleurs concernés en cas d'infraction pécuniaire CCT (analogue à la CN)
- L'étendue au désamiantage du champ d'application de la CCT (analogue à la CN)

L'Unia et la Syna ont en outre déposé les requêtes suivantes :

- Le droit de prendre, sur demande, 3 semaines de vacances en été
- La déclaration de force obligatoire de la Convention des cadres de la construction.

La SSE quant à elle revendique l'augmentation des heures supplémentaires à 25 heures par mois et le report de la date de référence de fin mars à fin avril.

Les négociations se sont déroulées de manière particulièrement insatisfaisante. Bien que la date des négociations ait été planifiée longtemps à l'avance, il semble que la délégation de la Société Suisse des Entrepreneurs n'avait aucun mandat de négociation. Ainsi, les Entrepreneurs ne voulaient qu'entendre nos revendications, mais pas les négocier. Une deuxième session de négociation a été convenue pour le 25 mars.

Cadre d'Or 2020

S'agissant de l'événement du Cadre d'Or du 1.2.2020, le comité central a décidé, lors de sa séance du 15.2.2019, de marquer un temps d'arrêt et de se réorienter. La date du 1.2.2020 a donc été annulée.

Les motifs de la décision sont avant tout, après le décès du directeur, le manque de ressources au sein du service administratif de Cadre de la Construction Suisse. Actuellement, le comité central s'applique à sélectionner une nouvelle direction. Un éventuel déroulement ultérieur de cet événement doit être appuyé par la nouvelle direction.

Service administratif

Barbara Schiesser, qui appuie le comité central et le social depuis 2017, va quitter Cadre de la Construction Suisse à fin mars. Jusqu'à ce qu'une nouvelle solution soit trouvée, Barbara continuera à s'occuper de la numérisation. Nous la remercions pour le travail accompli et lui souhaitons bonne chance et beaucoup de succès pour son avenir professionnel et privé.